

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Commun de Placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », comprenant au 31 Décembre 2023 : le bilan, l'état des résultats, l'état de variation de l'Actif Net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 20 263 705 Dinars et un résultat net de l'exercice de 1 885 769 Dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du Fonds Commun de Placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire, par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Il lui incombe aussi la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faite par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et aux responsables de gouvernance du Fonds.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

En application de l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en certificats de dépôts.

Par ailleurs, et sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du FCP avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 6 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Mehdi SIALA

BILAN

arrêté au 31/12/2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	4.1	15 447 101	14 958 266
a - Actions,Valeurs assimilées et droits rattachés		15 447 101	14 958 266
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		4 957 696	3 129 639
a - Placements monétaires	4.3	2 441 965	2 322 574
b - Disponibilités	4.4	2 515 730	807 065
AC 3 - Créances d'exploitation	4.6	56 319	1 428 413
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		20 461 116	19 516 318
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4.9	152 531	109 076
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.10	44 879	503 653
TOTAL PASSIF		197 411	612 729
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	4.7	19 565 827	18 377 837
CP 2 - Sommes distribuables	4.8	697 878	525 752
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		99	1 018
b - Sommes distribuables de l'exercice		697 779	524 734
ACTIF NET		20 263 705	18 903 589
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 461 116	19 516 318

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Decembre 2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	4.2	827 296	775 853
a - Dividendes		827 296	775 853
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.5	364 639	178 032
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 191 935	953 884
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.11	-474 394	-410 628
REVENU NET DES PLACEMENTS		717 541	543 257
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	4.12	-19 761	-18 523
RESULTAT D'EXPLOITATION		697 779	524 734
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		697 779	524 734
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	-	0	0
	-		
* Variation des +/- values potentielles sur titres		69 810	747 746
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 148 591	365 249
* Frais de négociation		-30 411	-14 492
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 885 769	1 623 238

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

arrêté au 31/12/2023 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	1 885 769	1 623 238
a - Résultat d'exploitation	697 779	524 734
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	69 810	747 746
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1 148 591	365 249
d - Frais de négociation de titres	-30 411	-14 492
AN 2 - Distribution des dividendes	-525 653	-617 963
AN 3 -Transaction sur le capital	0	0
a - Souscriptions	0	0
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisations des sommes distrib.	0	0
* Droits d'entrée	0	0
b - Rachats	0	0
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
- Régularisation des sommes distrib.	0	0
* Droits de sortie	0	0
c - Régularisation charges capitalisées	0	0
d - Régularisation des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 360 116	1 005 275
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	18 903 589	17 898 314
b - En fin de l'exercice	20 263 705	18 903 589
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début de l'exercice	1 282 081	1 282 081
b - En fin de l'exercice	1 282 081	1 282 081
VALEUR LIQUIDATIVE	15,805	14,744
DIVIDENDES PAR PART	0,410	0,482
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	9,98%	9,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice arrêté au 31 Décembre 2023

Montants exprimés en Dinars tunisiens

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type distribution, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010, sous le n° 45/2010.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1er novembre 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

Le règlement intérieur du fonds a été mis à jour en décembre 2019.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION. La convention de dépôt et de gestion a été mise à jour en décembre 2019.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été élaborés conformément :

- ✓ A la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- ✓ Aux arrêtés du ministre des Finances portant approbation des normes comptables.

Les états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net présentés selon les modèles autorisés ainsi que les notes aux états financiers.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le FCP « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** » pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 sont les suivants :

3.1 Unité monétaire :

Les états financiers du Fonds Commun de Placement ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

3.2Prise en compte des placements et revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.3Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture de l'exercice, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date de clôture de l'exercice, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3.4Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6Opérations de pensions livrées

3.6.1 Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fond procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

3.6.2 Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires.

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des prises en pension ».

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4.1 Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023, à 15 447 101 DT contre 14 958 266 DT au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
<i>Coût d'acquisition</i>	14 195 690	13 776 665
Actions et droits rattachés	13 256 313	13 170 913
Titres OPCVM	939 377	605 753
<i>Plus ou moins-values potentielles</i>	1 251 411	1 181 600
Actions et droits rattachés	1 220 357	1 182 922
Titres OPCVM	31 054	-1 322
Total	15 447 101	14 958 266

L'état détaillé du portefeuille est présenté au niveau de l'annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres" sont présentés au niveau de l'annexe 2.

4.2 Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 827 296 DT pour l'année 2023, contre 775 853 DT pour l'année 2022, et se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Revenus des actions	809 155	775 853
Revenus des titres OPCVM	18 142	0
Totaux	827 296	775 853

4.3 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023, à 2 441 965 DT contre 2 322 574 DT au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Certificats de Dépôt	497 026	499 083
Intérêts Courus sur Certificats de Dépôt	1 283	183
Créances sur opérations de pension livrée	1 899 483	1 799 880
Intérêts courus / créances sur opérations de pension livrée	44 174	23 428
Total	2 441 965	2 322 574

L'état détaillé des placements monétaires est présenté au niveau de l'annexe 1.

4.4 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023, à 2 515 730 DT contre 807 065 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Avoir en banque	2 589 103	868 982
Sommes à l'encaissement	12 130	99 589
Sommes à régler	-118 684	-171 494
Intérêts courus /compte courant	33 181	9 989
Total	2 515 730	807 065

4.5 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 364 639 DT pour l'année 2023, contre 178 032 DT pour l'année 2022, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les certificats de dépôts.

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts du compte courant	99 742	46 400
Intérêts des Certificats de Dépôt	11 685	5 978
Intérêts des prises en pension	253 211	125 653
Total	364 639	178 032

4.6 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 56 319 DT au 31/12/2023, contre 1 428 413 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes à recevoir	23	23
Créances / Ventes Actions (Transactions du 31 décembre) *	56 297	1 428 390
Total	56 319	1 428 413

(*) : Cette rubrique enregistre les flux financiers relatifs aux transactions réalisées le jour de la clôture de l'exercice et qui ont été relatés au niveau des relevés bancaires du mois de janvier de l'année suivante.

4.7 Capital social

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023, se présentent comme suit :

Capital au 31/12/2022	
- Montant	18 377 837
- Nombre de titres	1 282 081
- Nombre de porteurs de parts	5
Souscriptions réalisées	-
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteur de parts entrants	0
Rachats effectués	-
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
Autres effets s/capital	-
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 251 411
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-33 009
- Frais de négociation de titres	-30 411
- Droit de sortie	0

Capital au 31/12/2023

- Montant	19 565 827
- Nombre de titres	1 282 081
- Nombre de porteurs de parts	5

4.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2023, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Sommes distribuables de l'exercice	697 779	524 734
Sommes distribuables des exercices antérieurs	99	1 018
Total	697 878	525 752

4.9 Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 152 531 DT au 31/12/2023, contre 109 076 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	28 106	26 661
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	122 417	80 510
Dépositaire	2 008	1 905
Commercial	0	0
Total	152 531	109 076

4.10 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 44 879 DT au 31/12/2023, contre 503 653 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
CMF à payer	1 687	1 601
Dividendes à payer	162	162
Dettes / Achats Actions (Transactions du 31 décembre) *	40 179	499 083
Etat- Impôt à payer	2 851	2 807
Total	44 879	503 653

(*) : Cette rubrique enregistre les flux financiers relatifs aux transactions réalisées le jour de la clôture de l'exercice et qui ont été relatés au niveau des relevés bancaires du mois de janvier de l'année suivante.

4.11 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 474 394 DT pour l'année 2023, contre 410 628 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	328 512	308 110
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	122 417	80 510
Rémunération du dépositaire	23 465	22 008
Total	474 394	410 628

4.12 Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 19 761 DT pour l'année 2023, contre 18 523 DT pour l'année 2022, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Redevance CMF	19 719	18 494
Impôts et Taxes	0	0
Autres Frais et Frais Bancaires	43	29
Total	19 761	18 523

5. Autres informations

5.1 Données par Parts

<i>Libellé</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Revenus des placements	0,930	0,744	0,745	0,439	0,735
Charges de gestion des placements	-0,370	-0,320	-0,248	-0,239	-0,252
<i>Revenu net des placements</i>	<i>0,560</i>	<i>0,424</i>	<i>0,497</i>	<i>0,200</i>	<i>0,483</i>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,015	-0,014	-0,014	-0,013	-0,014
<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>0,544</i>	<i>0,409</i>	<i>0,483</i>	<i>0,189</i>	<i>0,469</i>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	-0,003	0,000
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>	<i>0,544</i>	<i>0,409</i>	<i>0,483</i>	<i>0,186</i>	<i>0,469</i>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,054	0,583	-0,577	-0,067	-0,834
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,896	0,285	0,779	-0,139	0,269
Frais de négociation de titres	-0,024	-0,011	-0,022	-0,015	-0,013
<i>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</i>	<i>0,927</i>	<i>0,857</i>	<i>0,180</i>	<i>-0,221</i>	<i>-0,577</i>
<i>Résultat net de l'exercice</i>	<i>1,471</i>	<i>1,266</i>	<i>0,663</i>	<i>-0,034</i>	<i>-0,108</i>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,016	-
<i>Résultat non distribuable de l'exercice</i>	<i>0,927</i>	<i>0,857</i>	<i>0,180</i>	<i>-0,276</i>	<i>0,386</i>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,074	0,000
<i>Sommes non distribuables de l'exercice</i>	<i>0,927</i>	<i>0,857</i>	<i>0,180</i>	<i>-0,202</i>	<i>0,386</i>
Distribution de dividendes	0,410	0,482	0,184	0,469	0,153
Valeur liquidative	15,805	14,744	13,960	13,481	13,899

5.2 Ratios pertinents

<i>Ratios de gestion des placements</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Actif Net Moyen	19 549 815	18 493 984	17 821 364	17 139 770	19 667 052
Total charges / actif net moyen	2,53%	2,32%	1,89%	2,16%	1,89%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,43%	2,22%	1,79%	2,05%	1,79%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,57%	2,84%	3,47%	3,81%	3,32%

5-3 Rémunération du Gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion », gestionnaire à partir de la création du fonds collectif de placement. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,40% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7% a été instaurée. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

Pour l'exercice 2023, la rémunération d'« Attijari Gestion » s'est élevé à 328 512 DT et la commission de surperformance à 122 417 DT.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,10 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 23 465 DT.

ANNEXE 1

PORTEFEUILLE TITRES ET PLACEMENTS MONÉTAIRES AU 31-12-2023

Désignation du Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2023	%Actif	titres admis	%K EMIS
----------------------	------------------	--------------------	----------------------	--------	--------------	---------

CODE ISIN	Portefeuille Titres				75,49%		
	Actions		13 256 313,282	14 476 670,220	70,75%		
TN0007830011	ASS MAGHREBIA	4 505	250 027,500	236 287,250	1,15%	4 500 000	0,100 %
TN0007140015	ASSAD	54 200	132 374,818	45 040,200	0,22%	12 000 000	0,452 %
TN0003600350	ATB	31 000	116 054,230	83 576,000	0,41%	100 000 000	0,031 %
TN0001600154	ATTIJARI BANK	31 650	1 122 382,676	1 453 652,850	7,10%	42 000 000	0,075 %
TN0001800457	BIAT	10 000	514 127,979	916 440,000	4,48%	17 850 000	0,056 %
TN0007670011	DELICE HOLDING	31 241	405 743,333	364 426,265	1,78%	54 907 262	0,057 %
TN0007570013	EURO CYCLES	42 600	1 014 159,681	674 571,000	3,30%	9 801 000	0,435 %
TN0007510019	LANDOR	19 000	134 427,256	114 019,000	0,56%	11 226 376	0,169 %
TN0007530017	ONE TECH	216 010	1 685 387,441	1 911 688,500	9,34%	80 400 000	0,269 %
TN0007610017	SAH	186 050	1 566 511,944	1 485 981,350	7,26%	65 345 762	0,285 %
TN0001100254	SFBT	154 000	2 238 904,933	1 904 210,000	9,31%	247 500 000	0,062 %
TN0006780019	SOMOCER	81 446	78 543,560	57 989,552	0,28%	40 656 000	0,200 %
TN0006530018	SOTETEL	77 676	447 600,280	280 177,332	1,37%	4 636 800	1675%
TN0006560015	SOTUVER	165 015	898 735,859	1 986 120,540	9,71%	33 215 325	0,497 %
TN0001200401	TUNISAIR	201 300	150 606,868	88 572,000	0,43%	106 199 280	0,190 %
TN0007440019	TELNET HOLDING	248 284	1 740 474,478	1 920 476,740	9,39%	12 130 800	2047%
TN0007270010	TPR	162 707	562 335,606	807 514,841	3,95%	50 000 000	0,325 %
TN0007720014	UNIMED	19 400	197 914,840	145 926,800	0,71%	32 000 000	0,061 %
CODE ISIN	OPCVM		939 377,120	970 430,840	4,74%		
TNVG4WUSHSQ8	FCP GAT PERFORMANCE	60	605 752,540	629 258,040	3,08%		
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	2 920	333 624,580	341 172,800	1,67%		

Placements monétaires							
CODE ISIN	Certificats de Dépôt		497 025,616	498 309,067	2,44%		
	CD_19/12/23_30J_0.5MD_ ATTIJARI BANK_8.99%_	1	497 025,616	498 309,067	2,44%		

	CREANCES / PL		1 899 482,660	1 943 656,185	9,50%		
	PPL_AB_02/10/23_92j_9.2%_1.9M_B0 527	1 999	1 899 482,660	1 943 656,185	9,50%		

ANNEXE 2

Les mouvements enregistrés sur le poste "Portefeuilles-Titres"

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts cours	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2022	13 776 666	0	1 181 600	14 958 266	365 249
Acquisitions de l'exercice	10 306 311			10 306 311	
Actions et droits rattachés	4 761 983			4 761 983	
Titres OPCVM	5 544 328			5 544 328	
Remboursement et cession de l'exercice	-9 887 286			-9 887 286	1 148 591
Cession des actions et droits rattachés	-4 676 583			-4 676 583	1 133 426
Cession de titres OPCVM	-5 210 704			-5 210 704	15 164
Variation des Plus ou moins-values potentielles			69 810	69 810	
Variation des intérêts courus		0		0	
Solde au 31/12/2023	14 195 691	0	1 251 411	15 447 102	1 513 840